



La MSA d'Armorique 2019

2015-2019

5 années au plus près
de nos assurés



Notre présence
sur le territoire



Un fonctionnement
singulier



La MSA
un soutien constant



La protection sociale
2015-2019



Le rôle
de nos délégués



Le bilan
du plan d'action mutualiste



Le Conseil d'Administration
de la MSA d'Armorique



Les décisions
du mandat 2015-2019



Les nouveaux
Elus



santé
famille
retraite
services



Édito

Pour un service public de référence en milieu rural : **la MSA**

Dans un contexte difficile et contraint, la MSA a su consolider sa place d'organisme de protection sociale de la population agricole. Elle doit continuer à accompagner le monde agricole dans ses mutations et proposer des services solidaires à toutes les populations sur les territoires ruraux.

La MSA a la volonté de faire vivre les territoires par la force de son réseau de proximité, d'élus, d'accueils et d'accompagner les plus fragiles. La consolidation de l'ancrage de la MSA et de sa présence dans les territoires constitue une réponse adaptée et nécessaire aux mutations de l'agriculture et aux évolutions de la société.

Nous nous appuyerons sur une amélioration de notre qualité de service, mais aussi sur le déploiement de nouvelles offres de service, adaptées aux besoins des particuliers, des employeurs et le développement d'une relation de service de proximité.

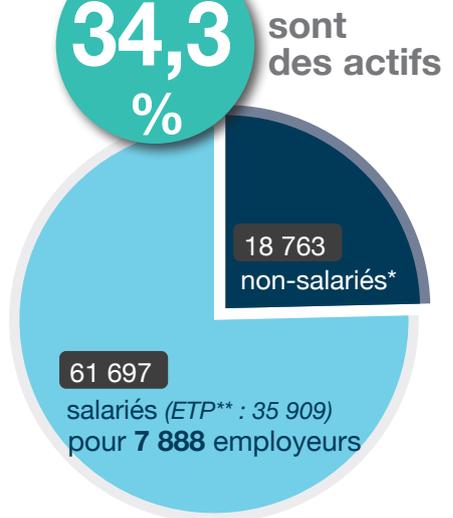
Délégués nouvellement élus, vous êtes les relais de la MSA et de ses ambitions. Vous êtes les garants du mutualisme, représentants d'un système unique. Le mutualisme, essence même de notre système de protection sociale, place la solidarité, la responsabilité et la démocratie au cœur de notre institution. Valeurs sur lesquelles la MSA s'appuie depuis toujours.

*Bernard Simon,
Président du Conseil d'administration*

CHIFFRES CLÉS de la population en 2019



16 % de la population totale des Côtes d'Armor et du Finistère sont des ressortissants MSA soit 237 031 personnes.



Le groupe MSA d'Armorique

MSA d'Armorique

608 CDI au 31/12/2019

31 embauches CDI

39 départs CDI

5 MSA Services associations

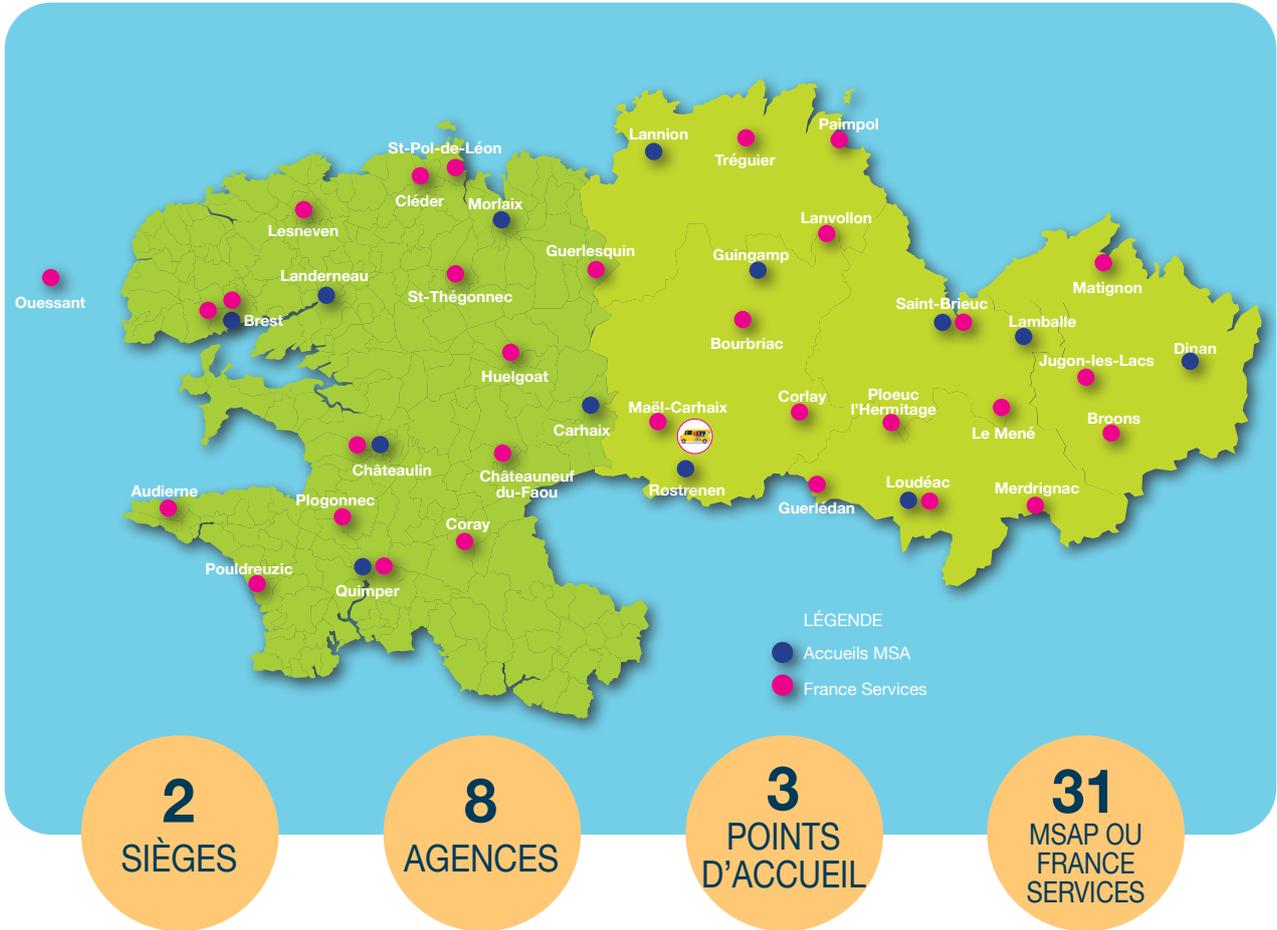
Icar, Asept, Armoric Expertise, Armoric Services, Armoric Formation

33 salariés ETP**
dont 22 CDI

* Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux. ** Equivalent temps plein.



La MSA, présente sur votre territoire



L'accueil de la MSA d'Armorique

2019

35 037 visites
dont **9 262** rendez-vous

2019

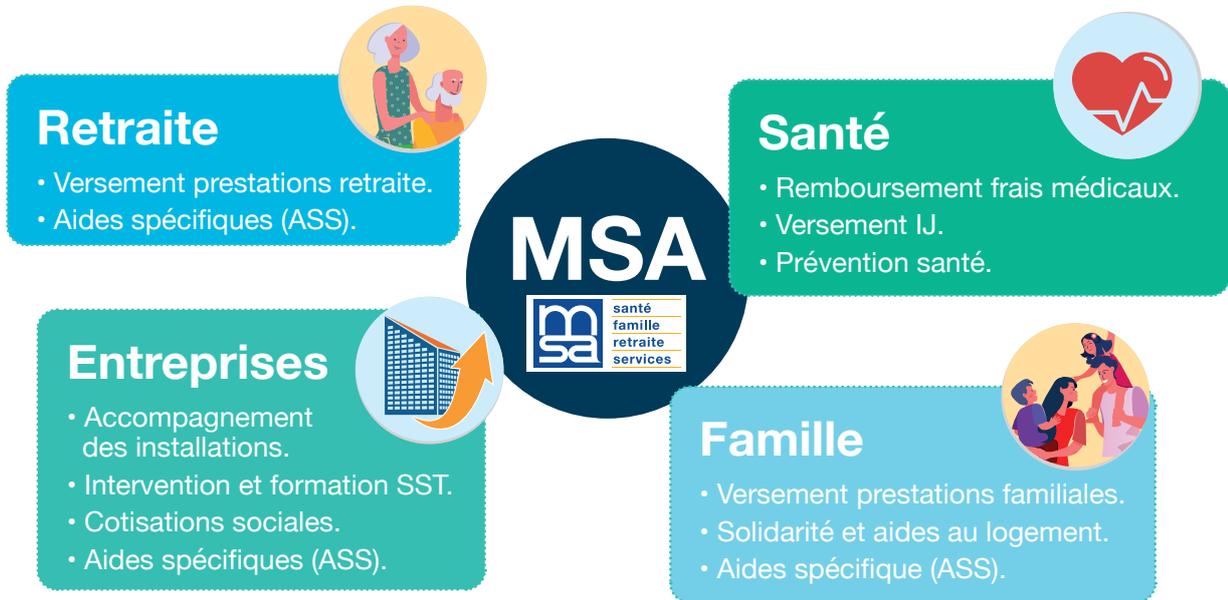
409 458 appels téléphoniques reçus

JANVIER 2020

111 771 inscrits à "mon espace privé"

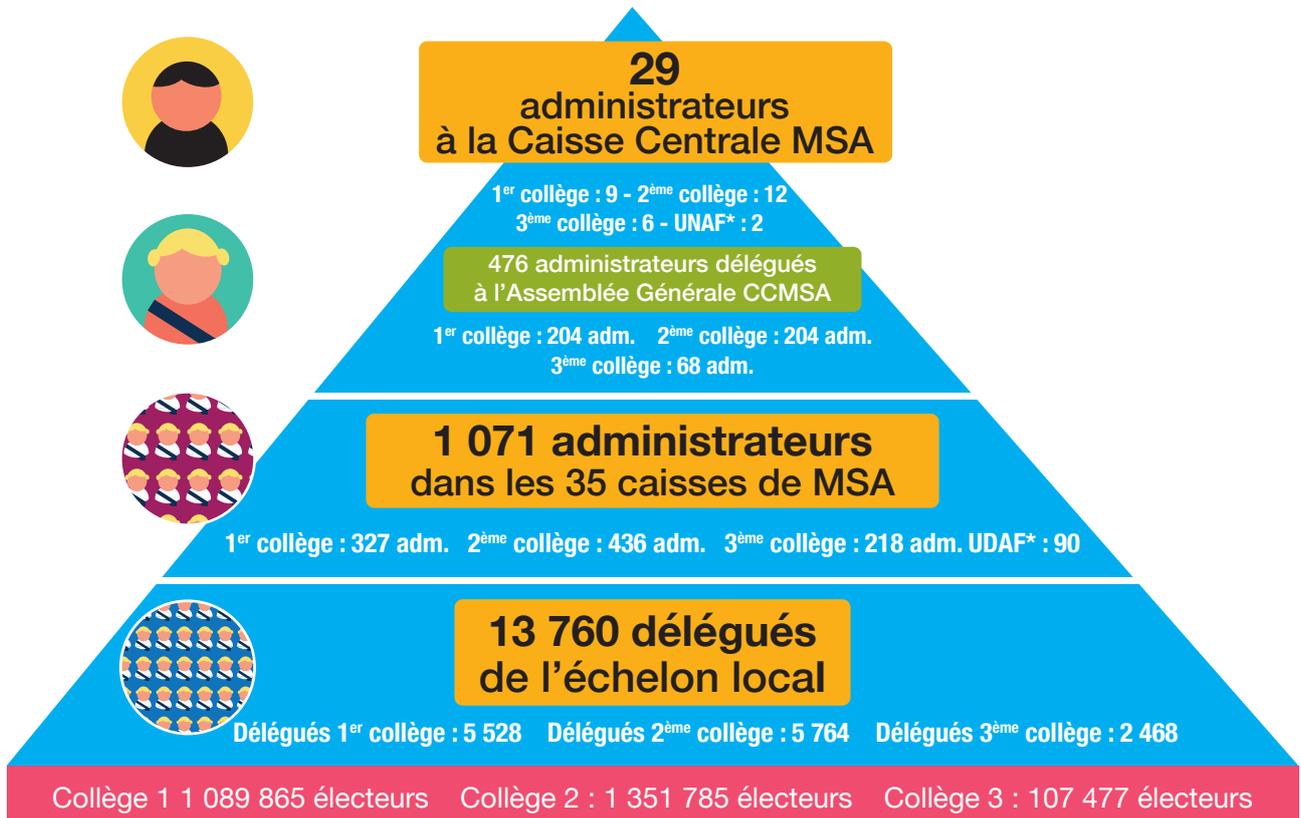
La MSA, un fonctionnement singulier

Un guichet unique qui gère l'ensemble des droits sociaux



Un mode d'organisation fondé sur le mutualisme

Pour être représentés et défendre leurs droits,
les adhérents votent tous les 5 ans pour élire leurs délégués.



1^{er} collège : collège des exploitants agricoles - 2^{ème} collège : collège des salariés agricoles - 3^{ème} collège : collège des employeurs de main d'œuvre

* UNAF ou UDAF Union Nationale ou Départementale des Associations Familiales.

La MSA, un soutien constant

Prises en charge de cotisations

- 606 000 euros de prises en charge de cotisations accordés à 235 exploitants agricoles.
- 1 582 échéanciers de paiement pour un montant de 8 991 316 euros.

Actions envers les actifs en difficulté

Les actions en direction des actifs en difficulté se traduisent par des remplacements en exploitation, des aides pour faire face à des difficultés, des départs en vacances, des prises en charge de séances de psychologue et des groupes de paroles

En 2019, 412 personnes ont bénéficié de mesures d'accompagnement.

94 non-salariés ont bénéficié de l'aide au remplacement pour un montant de 181 473 € et 112 salariés ont été aidés pour un montant de 151 558 €.

Agri'écoute : 09 69 39 29 19

Créée en 2014 dans le cadre du plan de prévention suicide en agriculture, Agri'Ecoute est accessible 24h/24 et 7j/7 pour permettre à tout adhérent MSA de dialoguer anonymement avec des écoutants.



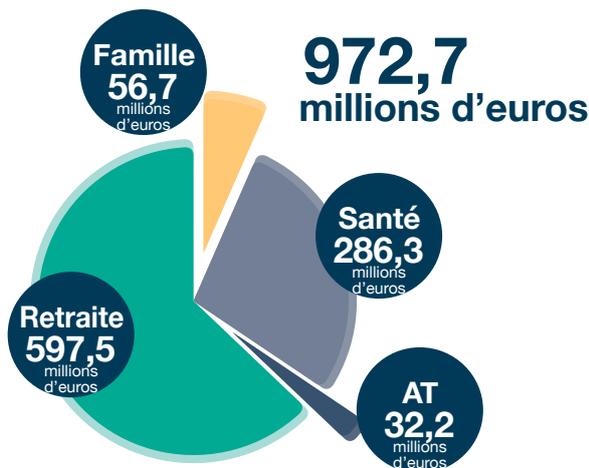
Sentinelles

- Réseau de veille et de prise en charge des agriculteurs en situation de grande difficulté.

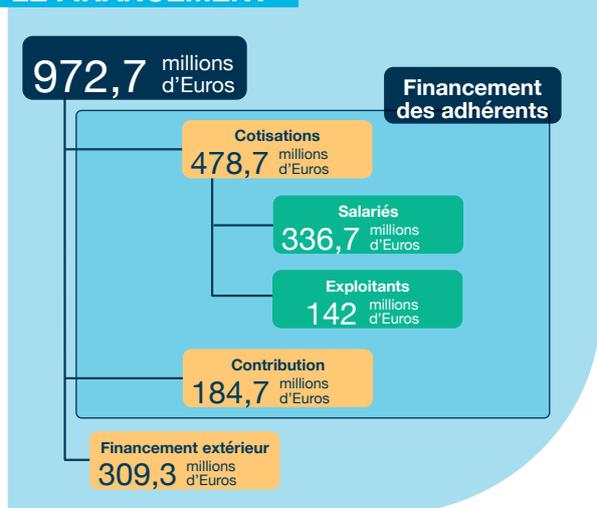
Des accompagnements individuels ou collectifs, assurés par des travailleurs sociaux spécialisés ou concertés avec d'autres acteurs locaux.

Les prestations et le financement 2019

LES PRESTATIONS*



LE FINANCEMENT*



MAYOTTE*

1082 chefs d'exploitations affiliés
373 conjoints collaborateurs
50 aides familiaux

1 479 639 €
de cotisations émises

2 475 personnes protégées en maladie
1474 assurés - 185 conjoints - 816 enfants

1 289 056 €
de prestations santé versées

* Chiffres 2019.

La protection sociale 2015-2019

Famille



- **01/07/2015 : Modulation des Allocations familiales** en fonction des ressources du foyer.
- **01/01/2016 : Création de la prime d'activité** en remplacement du RSA activité et de la prime pour l'emploi.
- **01/04/2016 : Généralisation de la garantie contre les impayés de pension alimentaire (GIPA)**. Elle vise à aider les familles monoparentales quand un parent ne paie plus ou partiellement de pension alimentaire ou quand le montant de la pension versée est inférieur à celui de l'allocation de soutien familial (ASF).
- **01/01/2017 : Réforme des minima sociaux**. Réexamen trimestriel du RSA, allongement de la durée maximale d'attribution de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), déploiement de la dématérialisation pour la prime d'activité.
- **01/01/2019 : Revalorisation de la prime d'activité** dans le cadre de l'action du gouvernement en faveur du pouvoir d'achat.
7388 familles bénéficiaires de la prime d'activité en octobre 2019 soit une évolution de plus de 50% en 1 an (4879 familles bénéficiaires en octobre 2018).

Cotisations

- **01/01/2017 : La déclaration sociale nominative (DSN)** obligatoire. Simplification du processus déclaratif des employeurs en le fiabilisant et le sécurisant. Elle concerne les formalités liées à l'embauche et au prélèvement à la source.
- Maintien du **TESA simplifié** pour les TPE agricoles pour l'embauche de salariés en CDD de moins de 3 mois et du Tesa + pour les petites entreprises sans logiciel de paie.
- **01/01/2018 : Réduction du taux de la cotisation AMEXA**. Le taux varie entre 1,50% et 6,50% pour les revenus professionnels inférieurs à 43 705 euros pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole à titre exclusif ou principal.



Le prélèvement à la source



Entré en vigueur le **1er janvier 2019**, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu vise à adapter le recouvrement de l'impôt à la situation réelle de l'usager (revenus, événements de vie), au titre de l'année en cours, sans en modifier les règles de calcul. La MSA le collecte pour ses adhérents (retraite, indemnités journalières...) et pour ses salariés (salaires). Elle reverse les sommes au Trésor Public.

La protection sociale 2015-2019

Santé

- **2016** : *Revalorisation des indemnités journalières AMEXA, en hausse de 5%*
- **01/07/2017** : **Création de la protection maladie universelle (PUMA)**. Droit à la prise en charge des frais de santé de manière continue tout au long de sa vie. Concerne toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière.
- **2018** : Reprise d'activité à temps partiel thérapeutique possible pour les Non-Salariés Agricoles.
- **2018** : **Généralisation du Dossier Médical Partagé (DMP)**.
- **01/01/2019** : Prescription directe **d'arrêts de travail à temps partiel thérapeutique** possible sans passer par un arrêt à temps complet.
- **01/09/2019** : **Fin de la sécurité sociale étudiante**. Tous les étudiants relèvent du régime d'assurance maladie de leurs parents.
- **2019** : Début du déploiement de l'offre 100% santé concernant les aides auditives, les prothèses dentaires et les équipements d'optique.
- **01/01/2019** : Mise en place des indemnités journalières forfaitaires pour les exploitantes agricoles en congés maternité, sous certaines conditions, si le remplacement s'avère impossible..
- **01/01/2019** : Prise en charge de la **Contribution sociale généralisée (CSG)** et la **Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)** sur l'allocation de remplacement pour maternité.



Retraite



- **À compter du 01/01/2015** : Versement d'un **complément différentiel de retraite** complémentaire pour les chefs d'Exploitations ayant une carrière complète. **01/01/2017** : le montant de la retraite de ces chefs d'exploitation est porté à 75% du SMIC.
- **01/07/2017** : **Mise en place de la liquidation unique entre les régimes alignés (LURA)**. Simplification du paiement des pensions des assurés ayant cotisé à 2 ou plusieurs régimes. **Réception d'une unique pension mensuelle**, via un seul interlocuteur.
- **01/07/2017** : **Garantie de paiement MSA**. La MSA s'engage à payer la retraite au plus tard le mois suivant sa date d'effet à condition que le dossier soit déposé complet 4 mois avant celle-ci.



Le rôle de nos délégués MSA

La MSA est le seul régime de sécurité sociale à disposer d'un réseau d'élus bénévoles qui représentent les adhérents sur l'ensemble du territoire. Proches de la population, et impliqués dans la vie locale, les délégués de terrain sont un maillon essentiel de la dimension humaine de la protection sociale.

Les élus MSA créent une réelle dynamique locale. Leurs connaissances du territoire, de l'histoire et de la culture locales sont de vraies ressources. À travers de nombreuses et diverses actions, ils permettent à la MSA de répondre aux nécessités sanitaires et sociales de ses adhérents et des populations rurales tout en favorisant la détection de nouveaux besoins.



1

Les assemblées générales et les réunions d'information permettent aux délégués de **s'informer** de la vie institutionnelle. Ainsi, ils peuvent **orienter** l'adhérent vers les bons interlocuteurs de la MSA.



2

Le délégué est **force de proposition** et fait vivre les territoires. Dans ce cadre, un groupe d'élus a réfléchi à une action dont les objectifs sont : la prévention santé à travers l'alimentation équilibrée, puis la valorisation des productions locales. Leur réflexion a permis d'aboutir à une sensibilisation à la nutrition auprès des élèves de CM avec le concours d'un producteur local. 500 enfants d'une vingtaine d'écoles ont pu en bénéficier.



3

En tant que délégués, ils sont **proches des besoins**, ont une **vision globale** de la protection sociale et une meilleure visibilité du rôle de la MSA. Ainsi, les membres des échelons locaux représentent la MSA auprès de différentes instances. Par exemple, nombre d'entre eux représentent la MSA au sein des CCAS de leur commune.



4

Grâce aux délégués de la MSA d'Armorique une **action** envers les personnes en situation de mal-être a pu être lancée. Les 32 sentinelles formées en 2013 sont toujours présentes et notre réseau s'est renforcé pour compter aujourd'hui plus d'une centaine de bénévoles.



5

Le Plan d'Action Mutualiste, construit en 2017, occupe une large part de la mission du délégué. Il permet la mise en place d'actions de prévention **santé générale**, mais aussi d'actions et de formations dédiées à la **santé et sécurité au travail**.

*La MSA d'Armorique remercie ses délégués pour leur mandat
acte d'engagement et d'utilité.*

Bilan du plan d'action mutualiste 2015-2019

La prévention santé maladies chroniques

- Maladies chroniques, cardio-vasculaires, cancers.
- 60 actions pour 7500 personnes concernées.



La prévention du suicide et du mal-être

- 40 actions pour 2 800 personnes.



La nutrition

- Action nutrition : projet construit par les élus de la MSA d'Armorique.
- Une vingtaine d'écoles pour environ 500 enfants.



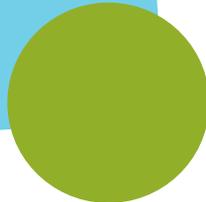
Le bien vieillir

- 24 actions pour 1 640 personnes (hors ASEPT*).



Les jeunes

- Actions de prévention des conduites à risques.
- 19 actions pour 1475 personnes.



La sensibilisation aux risques liés à l'activité professionnelle

- 38 actions pour 605 personnes.



Les sentinelles

Action lancée en 2013, les sentinelles de la MSA d'Armorique sont aujourd'hui plus d'une centaine. Bénévoles formés au repérage de la crise suicidaire, ils assurent le lien entre les personnes en souffrance et les ressources aidantes sur le territoire.



Le développement social local

- 2 chartes avec les familles.
- 3 Fest-noz organisés par les élus du secteur de Rostrenen pour 690 personnes.



Découverte du site internet MSA

- 6 actions de sensibilisation suivies par 122 personnes.



La représentation de la MSA d'Armorique

- Participation aux manifestations agricoles : Space, Agrifête, Terre Attitude, Forum de l'installation 22 et 29...





Le Conseil d'Administration de la MSA d'Armorique

Un Conseil d'administration, **trois responsabilités essentielles**

1

Participer au CA et à ses instances

- Prendre part aux débats et à la prise de décision dans le cadre d'un travail collectif et démocratique.
- Représenter les adhérents en prenant en compte leurs besoins dans la politique du Conseil d'Administration.
- Appréhender les politiques nationales pour les traduire au plan local.



2

Être porte-parole de la MSA

- Porter les positions de la MSA dans les instances externes.
- Faire connaître la MSA auprès des adhérents et acteurs locaux.
- Contribuer, selon son réseau, à la stratégie d'influence auprès des décideurs.



3

Être présent sur le terrain

- Participer à la vie mutualiste pour relayer les informations auprès des délégués.
- Être à l'écoute des besoins des adhérents et des territoires.



Le Conseil d'Administration 2015-2020

CHANGEMENTS

En 2016 : Démission d'Anne Moigne remplacée par Anthony Soliment et démission de Danielle Moal remplacée par Marthe Le Page.

En 2017 : Démission de Claude Thépault remplacé par Jacky Duault et démission d'Alain Besnard remplacé par Yvon Le Roux.

Décès de Pascal Picquet



Pascal est décédé accidentellement le 30 décembre dernier, il était délégué MSA du 1^{er} collège depuis 1989 sur le canton de Dinan. Il devient administrateur du premier collège à la MSA des Côtes d'Armor en 2005 puis au CA Armorique en 2010. En 2015, il est élu pour un troisième mandat en tant que représentant du collège des employeurs de main d'œuvre, il est président du comité de protection sociale des non salariés. Pascal était très investi au sein du CA et très sensibilisé à la prévention des risques professionnels.



Elisabeth HAMON, Yvon RECOURSE, Anne LE COTTON, Marie-Christine LE CRUBIERE, Laurence BEZARD, Irène LAHUEC, Delphine JACOB, Marthe LE PAGE, Pierre LE FLOCH, Pierrick HAMON, Marie-Jeanne MENIER, Jacky DUAULT, Florence GUEGAN, Yvon LE ROUX, Pierre GRALL, Michel LE BOT, Karine SEGALEN, Anthony SOLIMENT, Marie-Paule ROLLAND, Régis BERNARD, Michel LE BRENN, Patrick MACE, Etienne DORE, Bernard SIMON, Maryse COUGARD, Jean-Pierre MAO, Marie-Christine WATTELET, Jean-Yves LE GOFF.

Les décisions du mandat 2015-2019



Vote des budgets annuels.



Organisation des Assemblées Générales.



Approbation du Contrat Pluriannuel de Gestion, contrat d'engagement entre la MSA et l'Etat et feuille de route qui confirme le périmètre d'actions et les perspectives jusqu'en 2020.



Politique de l'animation de l'échelon local.



Attribution d'aides financières individuelles.



Approbation du schéma directeur immobilier : stratégie immobilière et d'implantation sur les territoires pour le mandat.



Examen des recours sur l'application de la législation sociale agricole.



Validation de la politique d'accueil.



Accord d'échéanciers de paiement pour les cotisations, remise de pénalités ou de majorations de retard.



Validation du Programme Local de Mutualisations avec la MSA des Portes des Bretagne.



Validation des participations aux manifestations extérieures : SPACE, fêtes des JA...

Après avis des comités de protection sociale

- Dates et taux d'appels des cotisations non salariés.
- Participation financière pour des manifestations agricoles.
- Participation à la démarche de prévention des risques professionnels dans les entreprises notamment par des financements d'actions ou d'équipements.

Après avis du comité d'action sanitaire et sociale

- Définition des conditions d'attribution des Prestations Extralégales.
- Attributions de subventions.
- Signature de conventions avec nos partenaires dans le cadre de nos actions ou de financements accordés.

Les nouveaux élus 2020

En 2020, 27 909 représentants du monde agricole ont voté pour leurs délégués MSA en Armorique.

Un adhérent sur quatre s'est mobilisé.

C'est un résultat satisfaisant, notamment, au regard du contexte difficile dans lequel s'est inscrite cette élection :

- Baisse des moyens alloués à la MSA pour déployer son action
- Crises sociales et agricoles

Il confirme l'attachement des adhérents de la MSA Armorique à leur régime de protection sociale.

Nombre de délégués titulaires élus

Nombre élus
406

173 NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

1^{er} collège

170

Côtes d'Armor
84

Finistère
86

2^{ème} collège

162

Côtes d'Armor
81

Finistère
81

3^{ème} collège

74

Côtes d'Armor
33

Finistère
41

Nombre d'élus salariés par syndicat

CFDT

105

Côtes d'Armor
52

Finistère
53

CFE-CGC

27

Côtes d'Armor
10

Finistère
17

CGT

28

Côtes d'Armor
17

Finistère
11

CFTC

2

Côtes d'Armor
2

Finistère
-

Le savoir-faire de la MSA en action



- La MSA s'engage dans les Maisons France Service
- La MSA déploie les politiques de santé et lutte contre les déserts médicaux
- La MSA s'engage pour prévenir la dépendance
- La MSA acteur clé de la santé sécurité au travail en agriculture
- La MSA crée de la valeur dans le domaine de l'économie sociale et solidaire
- La MSA au service de l'innovation publique.

Conception : MSA d'Armorique - 11/2020.

Adresse postale : 12, rue de Paimpont - 22025 Saint-Brieuc cedex Tél. 02 98 85 79 79

Crédits photos : MSA d'Armorique, CCMSA service images, Fotolia, Phovoir, Freepik.